

SÉANCE DE CONFIRMATION 2023 BEZIERS

Parc des Expositions

Samedi 14 Octobre de 8h30 à 10h

Cadre réservé
à l'ACTLR

Clôture des engagements papier : 29 septembre (date de réception) - Clôture des engagements internet : 1^{er} Octobre

Un horaire de convocation PRÉCIS vous sera envoyé par mail,
avec votre CARTE D'EXPOSANT, quelques jours avant la manifestation.
Il est impératif de respecter cet horaire pour la bonne marche de l'organisation.

PAIEMENT / participation aux frais d'organisation :

Non adhérent : 38 € Adhérent 2023 : 33 € (veuillez préciser le n° d'adhérent en 2023 : _____)

Dans le cas d'une nouvelle adhésion, veuillez remplir le bulletin d'adhésion mis au dos

par chien par mandat-lettre, chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'A.C.T. du Languedoc-Roussillon

Cette somme restera acquise à l'ACT du Languedoc-Roussillon même si l'exposant ne peut se présenter.

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

Engagement recommandé sur internet : <https://cedia.fr> (paiement sécurisé - frais de traitement : 1€)

ou par courrier : à remplir soigneusement (un seul chien par feuille) et à adresser, avec le règlement à

Cédia - Confirmation BEZIERS - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

ne retourner aucun document à l'ACTLR

Race : Variété :

Taille : Couleur : Poil : Poids :

N° tatouage ou transpondeur : N° LIVRE D'ORIGINES :

ATTENTION : N'oubliez pas de renseigner le n° de Livre d'Origines

Nom du chien :

Date de naissance : Sexe :

Nom du père :

Nom de la mère :

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) :

Propriétaire M. Mme Mlle

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail :

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus, et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

INFORMATIONS PRATIQUES : DOCUMENTS À PRÉSENTER SUR PLACE

- La carte d'entrée pour la séance reçue par courriel ou voix postale
- Le certificat de naissance ORIGINAL de la Société Centrale Canine ou Pedigree étranger (aucune photocopie ne pourra être acceptée)
- Le formulaire de demande de confirmation pré rempli vous sera distribué sur place au secrétariat, après la vérification de l'identification de votre chien (transpondeur électronique ou tatouage lisible)

Renseignements : ACT du Languedoc-Roussillon au 04 67 70 10 05 - e-mail : actlr34@free.fr

Renseignements sur votre inscription : expo@cedia.fr

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois 2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer, Alano Espagnol _____ 15 mois 3^e Groupe - Staffordshire américain _____ 15 mois	4^e Groupe - Teckels _____ 15 mois 5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland _____ 15 mois 6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois 8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois 9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois 10^e Groupe - Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois
--	---

Pour les chiens appartenant à la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, **joignez obligatoirement** la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique) en mentionnant votre nom, n° d'inscription et n° de téléphone

Caudectomie et Otectomie : se reporter aux directives en vigueur consultables sur le site de la SCC

FORMALITES APRES L'EXAMEN

Si le chien est déclaré apte, le juge vous remettra l'ensemble des documents nécessaires que vous devrez transmettre à

Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

- Le formulaire d'examen de confirmation complété par l'expert,
- le certificat de naissance LOF ou le pedigree étranger accompagné de la feuille de déclaration d'inscription à titre importé, imprimé à nous réclamer le cas échéant,
- ou, éventuellement le récépissé de déclaration de naissance avec la feuille de déclaration d'inscription au LOF, à titre initial ou au livre d'attente,
- le montant des frais de dossier suivant tarif en vigueur (voir tarif sur formulaire de confirmation), sauf s'il s'agit d'une inscription à titre initial pour laquelle la SCC demandera le versement des frais lorsque l'avis favorable de l'Association de Race aura été obtenu.

Il est précisé que la validité du certificat de confirmation est de 1 an.

Par ailleurs, les frais de dossier doivent être réglés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat-lettre. Tout autre mode de paiement et en particulier le versement direct au CCP risque d'entraîner des retards dans le traitement du dossier, voire même un blocage dans le cas où le manque de précisions empêche l'identification du paiement.

La SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, au reçu de l'envoi des documents, vérifie la conformité des éléments et les soumet à l'Association de Race pour accord

et, celui-ci obtenu, procède à l'inscription définitive au LOF et à l'expédition du Pedigree au propriétaire par envoi recommandé.

Les Associations spécialisées de Race reçoivent de la SCC communication des certificats de confirmation favorables et disposent de 15 jours francs

à compter de la date de réception pour s'opposer à l'enregistrement des confirmations. Passé ce délai, la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE considère que l'Association spécialisée accepte les dites confirmations et procède alors à l'inscription définitive.

Si votre chien est déclaré inapte, le juge gardera le formulaire et le retournera à la SCC.



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Centrale Canine (reconnue d'utilité publique) - Ass. Loi 1901
FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

- | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) | 15 Euros * | * cochez la case correspondante |
| <input type="checkbox"/> MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) | 30 Euros * | |
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) | 20 Euros * | |

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

Alinéa 1 : J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

Alinéa 2 : J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)

RENOUVELLEMENT ou **NOUVELLE ADHESION POUR 2023**

Veuillez préciser le N° Adhérent 2022

Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance :

2^{ème} ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance :

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C. :

Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.

Réserve à l'ACTLR

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe ou mobile) :

E-mail en lettres capitales (OBLIGATOIRE)

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme : (Sociétaire de l'ACTLR)

Date & Signature(s) obligatoire(s) 1^{ère} Signature

2^{ème} Signature (obligatoire si cotisation couple)

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR

Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR

J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dûment rempli à l'ACTLR

Les paiements doivent être adressés individuellement à :

Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon B.P. 31 - 34671 BAILLARGUES Cedex

Zone d'influence : AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES

Pour nous écrire : B.P. 31 - 34671 BAILLARGUES Cedex - E-Mail : actlr34@free.fr

Nos Bureaux : Parc d'Activités Aftalion - Espace Bernard Aujolas - 2 rue François Perroux - 34670 BAILLARGUES - ☎ 04.67.70.10.05